

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Revue Politique et Littéraire

LE REVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTERATURE — BEAUX-ARTS

VOL. 5

MONTREAL, 16 JANVIER 1897

No. 119

SOMMAIRE

NOS REFORMES : Abolition de la dîme ; Historique de la dîme, *Nestor* — Serons les rangs ! *A Frliatreault* — Plus loin, *Catholicus* — Naifs, *Oculus* — Les écoles de Québec : Visite aux écoles des Cantons de l'Est ; Elles sont meilleures, mais il y a place pour du progrès ; Trop d'écoles et pas de ventilation, *T. St Pierre* — Illusions envolées, *Magister* — Le Concile de Trente, *Lutteur* — Document fin-de-siècle — OPINIONS : Jugés par eux-mêmes, *Jeun de Bonnefon* — FEUILLETON : Rome (SUITE), *Emile Zola*

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile, [franco,] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous adresserons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande.

NOS REFORMES

ABOLITION DE LA DIME

HISTORIQUE DE LA DIME

I

LE PAIEMENT DE LA DIME EST-IL OBLIGATOIRE

Nous commençons aujourd'hui l'étude des réformes que nous énonçons l'autre jour :

Abolition de la dîme.

Abolition des répartitions.

Salariat du clergé.

Ces réformes demandent une étude documentaire sérieuse à laquelle nous nous sommes livré avec soin. Nous les étudierons sous toutes leurs faces et à tous les points de vue : historique, religieux et social.

Nous commençons aujourd'hui l'étude de la dîme à un point de vue :

Le paiement de la dîme est-il par essence obligatoire ?

Voici à cet égard l'opinion des historiens et des théologiens... laïques :

Dès le commencement, les chrétiens reconnurent et accomplirent le devoir de pourvoir à l'entretien des apôtres et de ceux qui remplissaient un office dans l'Église, afin que, affranchis de la nécessité de travailler pour leurs propres besoins ils pussent consacrer toute leur activité à l'œuvre spirituelle. L'apôtre qui affirme le plus énergiquement le droit correspondant à ce devoir est précisément celui qui en usa le moins, continuant, autant qu'il le pouvait, à travailler de son métier de faiseur de tentes, pour n'être point à charge à ceux qu'il évangélisait. Saint-Paul écrivait aux Corinthiens (*1ère épître*, IX) : N'avons nous pas le droit de ne pas travailler ? Qui est-ce qui va à la guerre à ses propres dépens ? Ou qui est-ce qui plante une vigne et qui n'en mange pas du fruit ? Ou qui est-ce qui paît un troupeau et qui ne boit point du lait du troupeau ?.. Il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuelleras pas le bœuf qui foule le grain.... Ces choses sont écrites par nous (6-9) Ne savez-vous pas que ceux qui font service sacré mangent des choses sacrées et que ceux qui servent à l'autel participent à ce qui est offert sur l'autel ? De même le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'Évangile vivent de l'Évangile (13-14) L'ouvrier mérite son salaire (*1^{re} Thimothee*, v, 18) La même maxime se trouve dans l'Évangile (*saint Matthieu*, x, 10 ; 3, *saint Luc*, x, 3) En outre, saint Paul recommande en plusieurs de ses épîtres les collectes qui se faisaient pour les saints résidant à Jérusalem. Pour les préparer, il avait établi dans les églises de la Galatie et il exhorte les Corinthiens à adopter l'usage de mettre à part, chaque premier jour de la semaine, chacun chez soi, et d'amasser ce qu'il pourrait, selon sa prospérité. Les *Actes des Apôtres* mentionnent une collecte analogue faite à Antioche (IX, 29) On sait quelle assistance les premiers chrétiens donnaient aux veuves, aux orphelins, aux pauvres, aux prisonniers, et quelle hospitalité aux frères étrangers. En outre, leur culte comprenait des repas religieux, auxquels tous les fidèles prenaient part et auxquels il fallait assurer l'approvisionnement nécessaire.

On subvenait à ces besoins par le moyen de contributions volontaires, qui, à Jérusalem, s'étendirent jusqu'à l'abandon de tous biens propres ; mais qui, dans les premiers temps, devaient surtout se trouver énergiquement sollicitées par l'attente du retour prochain de Jésus-Christ. D'ail-

leurs, une recommandation, ou plutôt un ordre adressé aux chrétiens de tous les temps est de faire du bien, d'être riches en bonnes œuvres, prompts à donner et à faire part de leurs biens, s'accumulant ainsi un trésor placé sur un bon fonds, afin d'obtenir la vie éternelle. Justin Martyr, montre la remise de ces contributions associée à la célébration du culte. Tertulien écrit : Si l'on trouve chez nous une espèce de trésor, nous n'avons pas à rougir d'avoir vendu la religion. Chacun fournit tous les mois une somme modique, ou lorsqu'il veut, s'il le veut ou s'il le peut ; on n'y oblige personne : rien n'est plus libre que cette contribution. Elle n'est employée qu'à nourrir et à enterrer les pauvres, les orphelins sans biens, les serviteurs cassés de vieillesse, les malheureux qui ont fait naufrage. S'il y a des chrétiens condamnés aux mines, détenus dans les prisons, relégués dans les îles, unis jurement pour la cause de Dieu, ils y sont entretenus par la religion qu'ils ont confessée. La première offrande qui fut considérée comme obligatoire fut celle des *prémices*. Dans un ouvrage fort ancien, intitulé *Enseignement des douze apôtres* et récemment découvert, on lit (ch. XIII). Tout prophète véridique qui désire demeurer chez vous est digne de sa nourriture. De même, le docteur véridique est digne, lui aussi, comme l'ouvrier, de sa nourriture. Tu prélèveras donc les prémices de ton pressoir et de ton aire, de tes bœufs et de tes brebis, pour le donner aux prophètes ; car ils sont vos grands prêtres. Si vous n'avez point de prophètes, donnez-les aux pauvres. Irénée pense que cette offrande fut prescrite par Jésus-Christ, dans le dernier souper où il institua la sainte cène, et il estime qu'il faut la donner. Pour le reste, il réprouve toute taxation, comme limitant les inspirations du Saint-Esprit. Origène écrit que refuser les prémices, c'est commettre une indignité et une impiété (*Homélie IX*) ; mais lorsqu'il mentionne la *dîme*, c'est pour affirmer qu'elle n'est point due. Justin, Tertulien, Cyprien n'en parlent jamais, lorsqu'ils s'occupent des redevances perçues par l'Église. En effet, quoique la théologie officielle de l'Église romaine et beaucoup de canonistes aient enseigné que la dîme est de droit divin chez les chrétiens, on n'est point parvenu jusqu'aujourd'hui à trouver avant 350 aucun témoignage indiquant soit que le paiement de la dîme était présenté comme obligatoire pour la conscience, soit que ce paiement était pratiqué d'une manière quelque peu générale. L'idée d'obligation ne se produisit ou du moins ne se trouve exprimée pour la première fois que dans la dernière partie du IV^e siècle. Saint Ambroise enseigne que le dixième est une

portion appartenant à Dieu et qu'un bon chrétien doit, tous les ans, donner la dîme aux pauvres. Saint Jérôme réclame les prémices et la dîme pour le clergé, à l'instar des lévites. Saint Augustin exhorte à payer la dîme, tout en reconnaissant qu'elle n'est pas obligatoire. Saint Jean Chrysostome la recommande.

Ces documents prouvent clairement que la doctrine de l'obligation du paiement de la dîme est d'origine postérieure à Jésus-Christ.

NESTOR.

Serrons les Rangs!

Nous faisons aujourd'hui un appel vigoureux à tous nos amis et abonnés, qui nous ont déjà donné des marques profondes de leur estime, depuis bientôt cinq ans que nous combattons l'obscurantisme en faveur de la liberté de conscience et de parole.

Un nouveau déchaînement semble se produire dans les hautes sphères cléricales contre les journaux qui osent dire la vérité sur notre état social. On n'entend parler que de menaces d'interdiction et de sentences arbitraires, qui auraient été signées il y a déjà quelques semaines, contre tout ce qui touche au libéralisme, de près ou de loin. Ces mesures, paraît-il, devaient être promulguées du haut de la chaire de vérité dimanche dernier, et une foule de personnes s'étaient rendues aux diverses églises de la ville pour entendre la lecture du décret.

On n'a pas soufflé mot. Mais, nous est avis que ce n'est que partie remise.

Nous connaissons trop bien notre clergé pour croire un seul instant qu'il va lâcher prise après un premier échec.

Dans les circonstances, il incombe au groupe *select* qui forme la clientèle du

REVEIL de se masser autour du vieux drapeau déchiqueté par les projectiles cléricaux. Malgré les trahisons et les déflections, les mains qui tiennent la hampe sont plus fermes que jamais, et la vieille garde ne capitulera jamais devant l'arbitraire.

Nous demandons à tous et chacun de nos abonnés de faire une propagande active parmi leurs amis, et de nous envoyer des noms et des adresses.

A. FILIATREAU.

PLUS LOIN

J'étais, dimanche dernier, en visite chez un de mes amis qui me tint le langage suivant :

“ Si les choses continuent du train dont les voilà parties, les catholiques qui pensent et qui savent un peu, finiront par rester chez eux et ne plus s'inquiéter des offices tant on semble avoir à cœur de les en éloigner.

“ Mon église paroissiale, disait-il, est trop éloignée, le curé ne me convient pas par sa rapacité et sa vulgarité, (mon ami demeure rue Sherbrooke). J'avais pris l'habitude d'assister aux offices au Mont St. Louis du temps où le père Stephen était directeur. Sous son contrôle éclairé, prévoyant, nous étions assurés de ne pas entendre des sornettes où des rodomontades. Cette vigilance intelligente ne lui a pas profité; on a réussi à le faire partir malade, écœuré et dégoûté des jalousies et des haines soulevées contre lui. Plus tard nous avons, ma femme et moi, adopté la Chapelle du Bon Pasteur, à quelques pas de chez nous, dont les services étaient suivis par une assistance distinguée et où l'abbé Racicot aujourd'hui chanoine, avait donné un ton de distinction et de bonne tenue remarquables. Mais, grands Dieux

que tout est changé aujourd'hui, me dit mon ami : nous avons en ce moment un énergumène dont les andacieuses sorties chassent tout les fidèles, ce sont tous les dimanches de scandaleuses tirades pleines d'invectives, de menaces, d'objurgations brutales qui font le vide dans la chapelle."

Le chapelain du Bon Pasteur est l'abbé Pelletier, de furibonde mémoire, le fameux *Luigi du Franc-Parleur*, qui anathématise les laïques du haut de sa chaire, les traitant de vil troupeau, revendiquant le droit du curé de se mêler de toutes les affaires des catholiques, défendant aux hommes de prétendre limiter ses pouvoirs, exigeant l'adoration et l'asservissement à sa soutane et autres exagérations spasmodiques, dont le seul effet est de chasser de la chapelle les gens du monde qui venaient y prier Dieu tranquillement et non pas écouter des éjaculations de forcené.

L'abbé Pelletier n'est pas un inconnu à l'archevêché ; il a déjà fait assez parler de lui partout où il a passé ; on l'a promené et déplacé d'un bout de la province à l'autre.

Eh bien, sans vouloir donner de conseil à messieurs les chefs de l'archevêché, nous leur insinuons sagement d'envoyer M. Pelletier un peu plus loin, s'ils ne veulent pas vider encore un des coins paisibles, où ceux qui ne font pas de la religion pour la pose ni pour la consolidation de leur compte de banque, allaient prier.

M. Racicot qui a laissé au Bon Pasteur d'excellents souvenirs, doit savoir que ce n'est pas un Pelletier qui convient à la clientèle distinguée de cette familiale chapelle.

CATHOLICUS.

C'EST MERVEILLEUX

Les affections de la gorge et des poumons sont toujours douloureuses. On s'affranchit de ses souffrances en prenant **BA UME RHUMAL** : l'effet est merveilleux.

NAIFS

Nous apprenons de tout côté, que l'excommunication de l'*Electeur* a été un bienfait pour son remplaçant, le *Soleil*.

La liste d'abonnés s'est, dit-on, grossie de 4000 noms.

C'est un joli résultat qui donne la note de l'influence cléricale.

L'*Electeur* a été très malin et le bon clergé a été très naïf.

Personne n'ignore que la victoire du 23 juin dernier est due surtout à l'acharnement que les curés et les évêques ont mis contre l'hon. M. Laurier et aux mandements qu'ils ont lancés.

Le parti libéral a agi sagement et affecté de ne pas comprendre les mandements, de les accepter comme tout aussi favorables à sa cause qu'à celle des conservateurs.

Nous avons été complices de cette douce hypocrisie que les bons cléricaux ont pris au sérieux.

Tandis que nos amis intimes jetaient feu et flamme et rugissaient contre l'intervention des crosses et des mitres, nous gardions des visages d'Enfant-Jésus affectant de croire que l'opinion publique errait en nous croyant condamnés.

Quelles jolies mines nous faisons, hein ?
Les élections sont arrivées.

Les libéraux ont remporté la victoire grâce aux mandements qui ont soulevé les vieux patriotes ; nous avons acquis en même temps la certitude que le meilleur atout à posséder dans une lutte électorale, était une condamnation épiscopale, à condition toutefois de dissimuler l'encouragement qu'elle pouvait causer.

Aussitôt les élections terminées, l'*Electeur* avec cet air de sainte-n'y-touche qui lui seyait si bien, a protesté contre les jour-

naux libéraux qui avaient l'imprudence d'attribuer leur triomphe aux pastorales de nos évêques.

“ Pas du tout, criait-il très fort, les évêques n'ont jamais condamné les libéraux, ils ne sont donc pas vaincus ; ce sont les vilains conservateurs qui mettent en circulation de pareils bruits. Les mandements épiscopaux étaient parfaitement impartiaux ; les mêler au résultat final, c'est prouver qu'on ne les a pas compris ”.

Il fallait une triple dose de toupet pour publier une chose pareille, mais l'*Electeur* a toutes les audaces.

Il connaissait à fond la naïveté de notre clergé.

En effet le lendemain tous les petits chanoines et les petits vicaires se sont dit simultanément :

“ C'est pourtant vrai qu'on n'a pas compris. Nous le disions bien qu'il fallait être plus raides que celà. Si on avait lancé un mandement catégorique, nous aurions gagné ”.

Quos perdere.....

Et tous, en chœur, sont allés faire leurs remontrances, expliquer l'insuccès du canon épiscopal.

Ils ont réussi à faire croire ce que nous désirions tous inculquer à la hiérarchie ; qu'il fallait brutaliser tous les libéraux si on voulait faire gagner les bleus.

Il ont insufflé l'idée de la revanche.

Aussi, lorsque le moment de préparer les élections de M. Flynn a été proche, les évêques de Québec se sont dit : cette fois-ci on va être raides.

Et ils ont assommé l'*Electeur* à coups de crosse.

Le *Soleil*, le lendemain prenait tous ses abonnés et 4000 de plus.

Quant à la population libéral de Québec

et du district, elle est soulevée comme elle ne l'a jamais été.

La réception de l'hon. M. Laurier à Québec en est la preuve.

Le clergé est tombé dans le panneau.

Les élections provinciales se feront sur le cri des condamnations et des excommunications et le parti qui se prévaudra de l'appui des évêques sera battu.

La lutte va être curieuse.

OCULUS.

LES ECOLES DE QUEBEC

VISITE AUX ECOLES DES CANTONS DE L'EST — ELLES SONT MEILLEURES — MAIS IL Y A PLACE POUR DU PROGRES — TROP D'ECOLES ET PAS DE VENTILATION.

QUÉBEC, 23 nov 1896

“ Vous avez une tâche bien ingrate à remplir, ” me disait l'autre jour le leader du gouvernement au Conseil Législatif. Il parlait de mon enquête sur les écoles de la province. J'avouerai que je suis assez disposé à être de son avis, depuis que je me suis vu traiter de traître à ma race par le *Courrier de Charlevoix*, et qu'un correspondant du *Herald* m'accuse d'être trop tendre pour les écoles protestantes.

Pour ce qui est de cette dernière communication, il n'est pas hors de propos pour moi de dire que je n'ai ni le temps, ni l'autorité nécessaire pour juger de la compétence individuelle des professeurs, etc. Il peut y avoir de très bons maîtres d'écoles qui touchent de très faibles salaires et occupent des écoles malpropres, comme il peut y avoir des professeurs bien payés, bien logés, et parfaitement incompetents. Mais ce n'est pas là la règle. Mon but et ma mission sont d'obtenir des informations de ceux qui envoient des enfants à l'école, et d'avoir un aperçu du fonctionnement de la loi provinciale.

Comme je dois parler dans cette lettre de ma visite dans les écoles des Cantons de l'Est, je tiens à déclarer dès le début que je les ai trouvées en bien meilleur état que celles dont j'avais déjà fait l'inspection.

Ceci est vrai particulièrement pour le comté de Richmond, où j'ai constaté une assiduité remarquable parmi les enfants qui sont assez avancés dans leurs études — je parle de ceux d'âge à apprendre la grammaire, la géographie et l'histoire.

La ville de Richmond est une des quatre villes de la province possédant un bureau de commissaires d'écoles catholiques et un bureau protestant incorporés par Acte spécial de la Législature. La taxe scolaire est perçue par le conseil municipal, et les commissaires d'écoles des deux bureaux sont tenus de s'entendre avec le conseil sur le taux de la taxation. Jusqu'à présent ils y sont parvenus sans beaucoup de difficulté. Les commissaires protestants, ayant peu d'enfants sous leur juridiction, avec des propriétés considérables, se contentent de 5 millièmes, et les commissaires catholiques exigent 6 millièmes. Les écoles dans la ville sont assez bonnes, mais mal ventilées. On y remarque cependant une des curieuses anomalies qui existent dans la province entière : les commissaires d'écoles catholiques n'entretiennent que les écoles de garçons ; pour les filles, il y a un couvent où elles doivent payer leur enseignement. Les Sœurs ont pris l'édifice qui a été élevé par souscription, et elles ne reçoivent aucun secours du bureau scolaire.

Les municipalités rurales du comté s'imposent, en général, des taxes élevées, sauf Melbourne village (protestant), St George de Windsor (protestant) et St Georges de Windsor (catholique), où les commissaires se contentent de pitieuses écoles.

La cité de Sherbrooke est soumise au même régime que Richmond ; là aussi, la disproportion entre le nombre des enfants à instruire et la valeur des propriétés à imposer s'affirme fortement. La propriété taxable des protestants est évaluée à plus de deux millions avec 800 enfants environ à instruire.

D'un autre côté les commissaires catholiques ont à leur disposition des propriétés d'une valeur de \$1,128,000 seulement avec 1,200 enfants à instruire. Le résultat est l'encombrement des écoles catholiques.

Les districts ruraux des comtés de Wolfe,

Sherbrooke, Drummond et Shefford m'a-t-on dit, ne présentent pas aussi bonne apparence que ceux de Richmond. Les enfants quittent les écoles trop tôt.

J'ai appris avec plaisir que les relations entre catholiques et protestants étaient en général cordiales. Dans certains cas les commissaires d'écoles protestantes s'arrangent avec le curé catholique, pour lui laisser l'administration d'une école que suivent les enfants catholiques sans passer par la formalité de l'établissement d'un bureau d'écoles dissident.

L'existence côte à côte d'un bureau catholique et d'un bureau protestant a souvent le bon effet de provoquer une saine émulation qui se traduit par une élévation du taux de la taxation : elle va quelquefois jusqu'à 1 pour cent.

Les maîtresses d'écoles protestantes sont en général mieux payées que les catholiques ; le salaire des premières varie de \$100 à \$300, tandis que les secondes ne touchent que la moitié de cette somme.

L'insuffisance des salaires et la proximité des États-Unis poussent bien des maîtresses d'école à émigrer ; quelques-unes préfèrent même aller travailler dans les filatures de la Nouvelle Angleterre. Il en résulte de sérieux dérangements dans l'instruction. Trop souvent les enfants doivent changer de maîtresse et par suite de méthode et même de livres de classe.

Avec le taux de la taxe admis dans ces comtés ou pourrait tenir de très bonnes écoles, n'était la manie déplorable de les multiplier à l'infini. La différence de croyance oblige naturellement à entretenir beaucoup d'écoles, mais souvent le nombre des constructions dépend du caprice des commissaires. Dans Drummond et Shefford chaque groupe d'enfants a son école. Si une ou deux familles partent pour les États-Unis, il faut fermer l'école faute d'écoliers. Le danger de la multiplicité des écoles a déjà été constaté aux États-Unis et, dans le Massachussets, on y a remédié en procurant des voitures pour conduire les enfants aux écoles trop éloignées.

L'ameublement et la ventilation sont négligés partout. On m'a montré des écoles bâties suivant les plans approuvés par le surintendant de l'Instruction Publique, mais on m'a informé

qu'une fois les plans reçus, les dimensions en ont été réduites. Il est à regretter que les inspecteurs d'écoles n'aient pas l'autorité nécessaire pour faire respecter les instructions officielles.

M. Lippens, un inspecteur d'écoles zélé, m'a dit : La loi devrait obliger les commissaires d'écoles à acheter l'ameublement chez un fabricant dont les modèles auraient été approuvés. Chaque élève devrait avoir un pupitre et un siège proportionné à son âge et à sa taille. C'est la seule façon de mettre l'enfant à son aise et de lui permettre de respirer librement.

Actuellement, l'inspecteur d'écoles doit dénicher les commissaires d'écoles et leur inculquer ce qu'il importe de faire ; ça n'est pas toujours facile.

M. Hewton, inspecteur des écoles protestantes pour ce district, affirme que l'emploi judicieux du fonds scolaire commun pourrait vite accomplir des merveilles dans ce sens. Voici ce qu'il dit : " Actuellement la subvention peut être retenue pour motif valable ; une fois octroyée, elle est dépensée au goût des commissaires, c'est-à-dire qu'elle sert à payer les dépenses courantes. Cela peut-être un bon moyen d'employer un fonds de charité, mais ce n'est pas l'emploi que doit recevoir un fonds scolaire commun tant que l'installation et la direction ne sont pas conformes aux exigences de la loi.

" Le fonds scolaire commun doit avoir pour objet l'élévation du niveau éducationnel. Avec l'usage qu'on en fait actuellement, il n'atteint pas cet objet. Je crois qu'il serait avantageux pour la cause de l'éducation dans cette province d'amender la loi en ce qui a trait à ce fonds, de façon à permettre au département, sur la recommandation de l'inspecteur, d'exiger que la subvention du fonds commun soit employée en tout ou en partie à certaines améliorations nécessaires.

Voilà une suggestion que le gouvernement ne devrait pas perdre de vue.

T. ST. PIERRE.

BON A SAVOIR

Le remède le plus efficace pour toutes les affections des voies respiratoires est le **BAUME RHUMAL** qui guérit tous ceux qui en font usage.

ILLUSIONS ENVOLEES

Ah, elles n'étaient guère vivaces nos illusions et pourtant elles vivaient, elles ont vécu !

Nous avons eu la naïveté de croire au programme progressif de M. Flynn en matière d'éducation.

Nous avons même eu l'archinaïveté d'écrire nos croyances.

Tout cela est envolé.

M. Flynn est aussi à *quatt' pattes* que les autres devant le contrôle ecclésiastique.

Sa loi de réforme scolaire ne reformera rien, absolument rien.

On n'a peut-être pas lue—et l'on a eu raison—l'indigeste discours où il a eu la banalité de dévider à nouveau les rengaines des âges antérieurs. Il a proclamé l'excellence de notre système d'éducation et fait l'éloge de notre clergé, puis il a proposé et fait adopter le plan qui suit :

" Encourager l'instruction élémentaire en augmentant la subvention payée par le gouvernement pour cette instruction et à encourager aussi l'instruction technique pour les ouvriers des villes. publique vont être augmentés de 50,000 chaque année. Cette somme sera prise, pour le moment, sur le revenu général de la province ; mais on a créé un fonds qui devra produire à un moment donné une somme de \$60,000 annuellement pour la même destination ; et alors, la contribution du revenu général cessera. Le fonds en question sera formé par le produit capitalisé de la vente de un million cinq cent mille acres de terre, détachées du domaine public, et constituées en "réserve scolaire". Pour arriver à produire, à 4 p. c. d'intérêt, \$60,000 par année, ce fonds devra être porté à \$1,500,000, ce qui représente le prix de \$1.00 l'acre pour toutes les terres réservées. Ainsi il faudra que toutes les terres de la réserve soient vendues, et à \$1.00 l'acre, pour que le fonds des écoles puisse produire \$60,000 par année. On peut donc considérer cette provision comme d'une réalisation assez éloignée ".

Ce n'était évidemment pas grand'chose que cela.

Mais enfin, nous y voyions la consécration d'un principe qui nous était cher.

Dans cette subvention prise à même les fonds publics, temporairement au moins, votées par les

représentants du peuple, nous espérons voir au moins l'introduction du contrôle de la Chambre dans l'emploi des fonds éducationnels.

En un mot nous espérons voir la direction de l'éducation revenir aux mains du père de famille par l'entremise de ses représentants.

Pas du tout.

M. Flynn sacrifie encore une fois les droits du père de famille, pour donner aux évêques un contrôle encore plus puissant qu'autrefois sur l'éducation qui est la clef de l'autocratie cléricale,

Voici ce que disait mardi dernier la *Presse* de Montréal.

Les \$60,060 votées à la dernière session pour l'éducation, ne seront pas sous le contrôle du département du secrétariat, mais sous celui du conseil de l'Instruction Publique, qui se chargera d'en faire la distribution.

On sait ce que c'est que le Conseil de l'Instruction Publique, corps impuissant et irresponsable où les évêques commandent et où les laïques s'aquat'pattissent.

Au lieu de \$100,000 pour combattre la liberté, les évêques en auront \$150,000 à leur disposition.

Voilà ce que nous aura valu la loi Flynn. Heureusement, nous avons affranchi le Manitoba

MAGISTER.

LE CONCILE DE TRENTE

La condamnation de l'*Electeur* est basée sur les ordonnances du Concile de Trente qu'invoquent en ces termes nos évêques de Québec :

C'est pourquoi, le Saint Nom de Dieu invoqué et usant des pouvoirs formellement reconnus à Notre autorité épiscopale par la dixième des règles de l'*Index* publiées par ordre du Concile de Trente, Nous, Archevêques et Evêques.....

Nous avons toujours nié être tenu aux ordonnances de ce Concile.

La France ne l'a jamais reconnu et jamais les décrets n'en ont été ni proclamés ni acceptés en France.

Maintenant, voici, pour l'information de nos lecteurs, les principales ordonnances du Concile

de Trente et leur interprétation adaptée à nos conditions sociales et à notre époque :

1° Les évêques ont droit d'imposer des amendes à ceux qui publient, vendent ou annoncent des livres mis à l'*Index* à Rome : — comme, par exemple, le VOYAGE EN ORIENT, Sismondi, Michelet, Descartes, Gro'ins, l'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE de l'abbé Racine, ou encore l'histoire de l'Eglise de France de l'abbé Guettée, approuvée par quarante évêques de France, ou autres *af-freux* livres de ce genre ;

2° Les évêques ont le droit de frapper d'amende les notaires, en certains cas, et de les priver de leurs charges. Cela se faisait autrefois si l'on avait lieu de soupçonner qu'un notaire n'eût pas fait tous ses efforts pour faire faire des legs à l'Eglise par un moribond, ou s'il l'avait empêché d'en faire trop et de mettre sa famille sur le pavé ; ou même s'il avait reçu un testament sans que le curé fût présent, ce qui était considéré comme fait de mauvais vouloir envers l'Eglise ;

3° Les évêques ont le droit par eux-mêmes et de leur propre initiative de commuer les volontés des testateurs. Ainsi, quand l'Eglise n'avait pas reçu autant qu'elle avait espéré, l'évêque cassait le testament, prenait ce qui convenait à l'Eglise et la famille s'arrangeait avec le reste. Et il n'y avait rien à dire, car l'Eglise étant seule juge de ses droits, et refusant la sépulture ecclésiastique à ceux qui ne lui donnaient rien en mourant, les familles devaient encore se trouver heureuses qu'on leur laissât quelque chose. Mais quand les *officiaux* et leurs familiers et employés avaient pu entrer dans une succession, il restait rarement *quelque chose*. On peut consulter les auteurs ecclésiastiques pour connaître leur opinion sur les officiaux ;

4° Que les individus qui portent la tonsure, *fussent-ils mariés*, sont exempts de toute juridiction laïque. Dans les temps heureux de l'omnipotence ecclésiastique, un homme qui avait commis un crime allait tout simplement chez un barbier se faire faire une *tonsure*, et de suite l'Eglise le réclamait comme passible de sa seule juridiction. Et l'on convoquait gravement des arbitres pour décider si la tonsure était antérieure ou postérieure au crime ; l'homme en était quitte pour quelques douzaines ou quelques centaines de chapelets, ou de récitations des psaumes de la pénitence, et aller entendre les offices à la porte de l'Eglise. S'il était riche, il rachetait un homicide pour quatre ou cinq livres tournois, et même le meurtre de son père pour

dix-sept livres tournois : (environ dix-sept louis aujourd'hui). Les gouvernements ont lutté pendant plusieurs siècles pour se débarrasser et débarrasser le monde de ce magnifique *droit chrétien* qui assurait l'indemnité au malfaiteur dès qu'il avait une tonsure sur la tête.

Si les Canadiens veulent en revenir là, ils n'ont qu'à courber la tête devant la condamnation que viennent de lancer les évêques de Québec.

Nous revenons au Concile de Trente.

LUTTEUR.

Document Fin-de-siècle

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le dixième jour de Novembre.

Devant Mrte Walfred Martin, Notaire Public soussigné, résidant et pratiquant au village St. Louis de Gonzague, Comté et District de Beauharnois.

Et en présence — Premièrement, de Monsieur Joseph Parent, bedeau, de la paroisse St Etienne.

Deuxièmement — Du Révérend J. Zotique Allard, Prêtre et Curé de la paroisse St. Etienne, tous deux témoins instrumentaires, ayant toutes les qualités requises, et appelés conformément à la loi.

A comparu :

Demoiselle Martine Giroux, sans profession, de la paroisse St. Etienne.

Laquelle étant malade de corps, mais saine d'esprit, mémoire, jugement et entendement, ainsi qu'il est apparu aux dits notaire et témofus a fait et dicté son testament solennel ainsi qu'il suit :

Premièrement — Comme chrétienne, catholique, je recommande mon âme à Dieu et le supplie de me faire miséricorde.

Deuxièmement — Je veux et entends que toutes mes justes dettes soient payées et les torts que j'aurais pu faire, réparés aussitôt après mon décès par mon exécuteur testamentaire, ci-après nommé auquel je m'en rapporte quant à mes funérailles et prières à dire pour le repos de mon âme.

Troisièmement — Je donne et lègue au Révérend Eugène Desmarais, Prêtre et Curé de la Paroisse St. Louis de Gonzague tous mes biens meubles et immeubles, argent monnayé, billets promissoires et autres biens généralement quel-

conques que je possède et posséderai au jour et heure de mon décès, à l'exception de l'emplacement que je possède dans le village St. Etienne, ainsi que de l'ameublement de la maison érigée sur le dit emplacement, dont je réserve la jouissance et usufruit à demoiselle Alexandrine Grenier, résidante avec moi et la propriété à la Communauté des Sœurs de la Providence pour l'éducation des Sourdes-Muettes.

Quatrièmement — Je veux, et c'est là mon intention, que mon légataire universel ci-dessus mentionné, livre entre les mains du Curé desservant la paroisse St. Etienne, la somme de cinquante piastres que je destine à l'instruction des enfants pauvres de la paroisse St. Etienne ; qu'une somme de cent piastres soit payée à mon frère Louis Giroux, et qu'une autre somme de trois cent soixante piastres soit aussi payée à la dite Delle Grénier, pour son salaire depuis la mort du Révérend A. Giguère à ce jour.

Cinquièmement — Je nomme et choisis comme exécuteur testamentaire de mon testament, la personne du dit Révérend Eugène Desmarais, entre les mains duquel je me dessaisis de tous mes biens suivant la loi.

Sixièmement — Je révoque tous testaments ou codicilles que j'aurais pu faire avant le présent pour m'en tenir à celui-ci qui seul contient l'expression de mes dernières volontés.

Dont Acte :

Fait et passé à St. Etienne, demeure de la testatrice, les jour, mois et an susdits sous le numéro treize cent soixante et cinq de mes minutes.

Et la dite comparante a déclaré ne pouvoir signer par faiblesse de ce enquisse par le notaire soussigné en présence des témoins, après lecture faite à la testatrice par le notaire soussigné en présence des témoins qui ont signé les uns en présence des autres

(Signé) JOSEPH PARENT,
" T. Z. ALLARD, Ptre Curé de St.
Etienne.
" W. MARTIN, Notaire.

Vraie Copie de la minute des présentes demeurée en mon étude.

W. MARTIN,
Notaire.

VOUS RÉUSSIREZ

Vous guérez le rhume le plus opiniâtre en faisant usage du **BAUME RHUMAL**, Il soulage immédiatement et guérit rapidement. Dans toutes les pharmacies,

OPINIONS

JUGES PAR EUX-MEMES

L'hospitalité offerte à cette place est de celles que les nobles maisons savent seule garder à leurs hôtes : tels actes de courtoisie littéraire accomplis par un directeur vaudraient d'être fixés avec une épingle de diamants au livre d'or de notre indépendance.

Une telle hospitalité fait des devoirs envers le public, notre maître. Les journaux catholiques ont beaucoup discuté ce qu'ils ont appelé ma campagne contre l'éducation du clergé par les Sulpiciens. On a même écrit cette chose amusante que la campagne avait contribué à priver la France d'un cardinal de curie résidant à Rome. Les amis de M. Captier avaient annoncé au monde la création certaine du successeur de M. Icard ; mais le Consistoire, comme un vent de novembre, a balayé ces espérances. Le supérieur général a été laissé aux soins des timides réformés qu'il veut entreprendre, dit-on, au risque d'être traité par messieurs ses auxiliaires comme Clément XIV fut traité par une Congrégation célèbre.

La justification de tout ce qui a été dit et de tout ce qui sera dit contre l'éducation en forme d'éteignoir, mise par les Sulpiciens sur le cerveau des clercs, cette justification sera fournie par Saint-Sulpice même.

Les manufactures de la célèbre compagnie livrent au monde catholique deux sortes de produits : les jeunes hommes tombés comme des mouches innocentes dans ce pot à miel se laissent-ils engluer, ils restent toute leur vie ce que le séminaire les a faits. Leur air, leur pleurerie, leur affreuse combinaison de piété et de fausseté, l'harmonie de leur corps et de leur âme disent la maison d'où ils sont sortis.

En face de ces faibles, se tiennent les forts ceux qui, à peine libres, se lavent de l'enseignement officiel collé à leur esprit par des mains maladroites. Ceux-là, par un travail, éclairé de piété, deviennent les unités glorieuses semées dans le clergé de France pour le faire briller encore aux yeux des autres nations.

Comme ces évadés ne deviennent prêtres de Jésus-Christ qu'en oubliant ce qu'on leur a enseigné, l'honneur de leur succès ne saurait servir de bouclier aux Messieurs de Saint-Sulpice.

Pour juger l'enseignement de la respectable compagnie, il faut sortir des polémiques ; il faut se jeter courageusement dans la lecture des ouvrages faits par les Sulpiciens et mis par eux comme les codes de la vie entre les mains de leurs élèves.

Le plus célèbre de ces livres, celui que les clercs doivent savoir comme un catéchisme, a pour titre : *Examens particuliers sur divers sujets, propres aux ecclésiastiques, par Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, nouvelle édition: corrigée, augmentée et mise en meilleur ordre par MM. de Saint-Sulpice* (1893).

M. Tronson, qui fut aumônier du Roi, vécut au milieu du XVII^e siècle et mourut supérieur des Sulpiciens. L'époque où il écrivit devrait faire espérer une de ces œuvres que les joailliers du grand style chrétien enchâssaient alors dans l'or fin, avec tant d'art que les verres soufflés de l'idée vulgaire pouvaient passer pour des perles à l'orient profond. Malheureusement, le livre est écrit comme si feu M. Icard lui-même l'avait récrit.

Et maintenant, il faut citer sans commentaires après avoir rappelé que l'édition est de 1893 et que le livre reste le livre de chevet des Sulpiciens :

Dans une longue préface, M. Tronson nous apprend que *l'on ne peut être réglé au dedans, si on ne l'est au dehors (page X)*, et il se met à régler courageusement la journée du prêtre parfait selon la formule sulpicienne.

L'heure du lever préoccupe M. Tronson, au point de lui faire écrire ces choses inouïes :

Avons-nous pris avec des sentiments de pénitence nos habits de dessous, qui nous sont communs avec le reste des hommes ; et nous sommes nous souvenus que, ces habits étant les suites et les effets du péché, nous ne les devons prendre qu'en gémissant sur la perte de notre innocence ?

Les avons-nous portés avec confusion, les regardant comme les restes des bêtes et la dé-

pouille des animaux, au-dessous desquels nôtre désobéissance nous a réduits ?

N'y avons-nous point cherché à contenter notre délicatesse, et n'y avons-nous point aussi affecté une trop grande propreté, dans la pensée peut-être que nous pourrions bien quitter quelquefois la soutane, et paraître ainsi devant le monde ?

Ceci prouve que M. Icard était fidèle à la tradition quand il disait majestueusement à un élève : " Un bon prêtre ne se baigne pas ! ".

Le repas inspire à MM. de Saint-Sulpice des conseils sévères :

Pensons-nous qu'étant indignes de vivre, en qualité de pécheurs, nous mériterions d'être privés de toutes sortes d'aliments, dont peut-être nous avons abusé mille fois en notre vie ? Faisons-nous réflexions, en lavant nos mains, au besoin que nous avons de purifier notre cœur, et renouons-nous à tous les mouvements de la chair, et à tout ce que la sensualité pourrait mêler d'impur dans cette action ?

Pensons-nous, en disant le *Benedicite*, qu'ayant fait une action dangereuse, et où l'on commet ordinairement mille fautes, nous avons grand besoin d'attirer la bénédiction de Dieu et sur nous et sur les aliments ?

À côté de ces impitoyables naïvetés, il faut citer des conseils perfides : MM. de Saint-Sulpice craignent la concurrence des séminaires dirigés conformément au vœu du concile de Trente par les prêtres diocésains et ils écrivent :

N'avons-nous point affecté de nous trouver le plus souvent que nous avons pu avec ceux qui, étant de même pays que nous, et ayant les mêmes inclinations, la même humeur, et peut-être les mêmes tentations, ne pouvaient qu'être un grand obstacle à notre perfection ?

La charité de l'auteur ne ménage pas les prêtres qui ne sont pas sortis du moule sulpicien :

N'avons-nous point recherché la visite de ces ecclésiastiques dissipés et tout mondains, qui semblent se faire une étude de répandre l'esprit de relâchement et de tiédeur dans le clergé, et surtout en ceux dont la vie plus retirée leur est un reproche continu ?

Les femmes ne sont pas mieux traitées :

Avons-nous eu, pour la visite des femmes, cette extrême aversion dont tant de bons ecclésiastiques nous donnent l'exemple ?

Le retour des visites, traité par M. Tronson évoque l'image d'un pèlerinage de Tartufe.

En retournant à la maison, avons-nous conservé toujours une grande modestie ? Avant que d'y rentrer avons-nous été à l'église saluer le très saint sacrement, pour demander pardon à Notre Seigneur des fautes que nous pouvions avoir faites dans nos visites ? Avons-nous tâché, en rentrant, d'oublier tout ce qui s'y était passé, et tout ce que nous avons vu ou appris en ville ?

MM. de Saint-Sulpice semblent ignorer que les voyages ont subi quelques modifications depuis le grand siècle. Ecoutez :

Notre confiance en Dieu y a-t-elle été assez grande, pour n'y porter point d'autres armes que celles que l'Église marque aux ecclésiastiques, qui sont les pleurs et la prière ?

Sous prétexte que le temps des voyages était un temps de liberté, n'avons-nous point chanté quelquefois des chansons du monde et des airs profanes, qui ne sont nullement bienséants dans la bouche d'un ecclésiastique ?

Les accidents inopinés, les temps fâcheux, les mauvais chemins, la fatigue et les autres incommodités du voyage ne nous ont-ils point été souvent un sujet de chagrin, de murmure, d'impatience ; au lieu d'y bénir et d'y louer Dieu comme faisait le prophète ?

Avons-nous fait notre possible pour éviter la compagnie des personnes de différent sexe, et n'avons-nous souffert qu'avec peine d'être servis par des servantes, ne leur permettant jamais l'entrée de notre chambre, particulièrement quand nous sommes seuls ?

Le traité des plaisirs permis est court :

Avons-nous gardé, demande M. Tronson, un extérieur bien composé servant admirablement à soutenir la dignité d'un prêtre, et à faire voir que tout est bien réglé en lui ?

Avons-nous été assez circonspects pour ne jouer et ne nous divertir qu'avec nos semblables, et jamais avec des laïques, de peur que la grande familiarité, qui se contracte communément dans le jeu, ne leur fit perdre la confiance qu'ils devraient avoir pour notre état ?

Les pratiques extérieures pour se coucher sont d'une puérilité charmante :

La modestie demande que l'on se déshabille de manière que quand on nous surprendroit et qu'on entreroit en ce temps-là dans notre chambre, on ne nous vit jamais sans soutane ; et pour

cela elle désire que ce soit le dernier des habits que l'on quitte.

Elle est si pure qu'elle a de l'horreur pour les moindres nudités : et regardant le chrétien comme un membre de Notre-Seigneur et le temple du Saint-Esprit, elle traite son corps avec tant de respect, qu'elle redoute même ses propres regards.

Elle veille aussi beaucoup sur la manière dont on se doit tenir dans le lit, ne permettant jamais qu'on s'y découvre trop, ni qu'on s'y mette dans une posture indécente, seulement pour y être plus à son aise, et sous un prétexte souvent imaginaire qu'on en dormira mieux.

Elle souhaiterait même que l'on ne se couchât jamais sans caleçon, pour prévenir les surprises qui pourroient la blesser pendant la nuit. Avons-nous gardé ces règles de modestie ?

En matière de modestie, les Sulpiciens retardent :

Elle ne nous permet pas de porter de l'or, de l'argent et de la dentelle, ni de se servir des étoffes de soie, non plus que de celles qui sont trop riches, ou qui auroient trop de lustre et d'éclat.

Elle ne souffre aussi qu'avec peine les étoffes transparentes, et à travers lesquelles on peut voir l'habit de dessous.

Ailleurs M. Tronson déclare que " la soutane est le dernier vêtement que le prêtre doit quitter ".

Le cours de maintien servirait dans le meilleur Conservatoire :

Il est de la modestie de ne point marcher trop lentement, traînant les pieds, ou ne les levant qu'avec négligence ; il en est de même d'aller d'un pas lourd et pesant ; mais aussi il ne faut pas marcher avec tant d'agilité et de délicatesse, que de ne vouloir toucher la terre que du bout des pieds ; ce que S. Jérôme estime ne convenir nullement à des clercs.

C'est encore un grand défaut que de marcher avec affectation, comme par ressort et par machine ; allant à pas comptés, étudiés, graves à l'excès, d'un air plein de faste et d'une manière qui n'est propre que pour le théâtre.

Quand nous avons rencontré des masques, des charlatans, des baladins ou d'autres gens de cette espèce, en avons-nous aussitôt détourné la vue, continuant notre chemin sans les regarder ?

La modestie au réfectoire inspire à M. Tronson un traité fort plaisant :

Elle ne permet pas de pousser du coude son voisin, ni de lui marcher sur le pied, de se sourire les uns aux autres, de se faire aucun signe des yeux ou de la tête.

Elle ne peut voir qu'avec peine qu'on soit mal-propre, qu'on laisse tomber quelque chose sur la nappe qui la puisse salir, qu'on emploie la serviette à s'essuyer le visage, ni même qu'on s'en serve pour s'en frotter les dents.

Tel est le manuel d'éducation mis entre les mains des hommes qui entrent à Saint-Sulpice pour monter vers les sommets de la perfection. Est-il possible de jouer un air plus imbécile sur les cordes à violons qui sont les esprits des jeunes gens ?

Ne faut-il pas admirer la splendeur d'une religion qui arrache certains élèves au souvenir de cette éducation et permet à la France de compter, malgré Saint-Sulpice, des prêtres dignes d'elle et de l'Eglise ?

JEAN DE BONNEFON.

NAPOLEON Ier

M. Marc Sauvalle, dont le nom est bien connu des abonnés et des lecteurs de notre journal, organise une conférence historique et littéraire à son bénéfice au Monument National, rue St-Laurent, pour jeudi, le 4 février prochain.

M. Sauvalle a choisi pour sujet de sa conférence :

Napoléon Ier : les généraux et les femmes de l'épopée impériale.

Inutile dire quel régal nous promet sur un sujet aussi étincelant, l'éloquence vibrante de notre sympathique confrère.

Les personnes qui désirent entendre M^l Sauvalle, ou s'associer à son bénéfice, sont priées de lui faire parvenir leurs souscriptions à notre boîte postale, No 2184, Montréal.

Le prix du billet est de 50-cents.

Tardivel n'est pas venu à Montréal hier mais ce n'est que partie remise,

FEUILLETON

ROMIE

PAR

EMILE ZOLA

IX

Il la contempla avec passion, il la baisa sur les cheveux, car elle disait vrai, il n'avait jamais aimé qu'elle ; et elle ne se trompait pas non plus quand elle comptait le garder toujours, à elle seule, dès qu'elle se serait donnée. Depuis qu'elle le veillait, au fond de cette chambre, elle était heureuse de le retrouver enfant, tel qu'elle l'avait aimé autrefois, sous les orangers de la villa Montefiori. Il gardait une puérité singulière, sans doute dans l'appauvrissement de sa race, cette sorte de retour à l'enfance, qu'on remarque chez les peuples très vieux ; et il jouait sur son lit avec des images, regardait pendant des heures des photographies, qui le faisaient rire. Son incapacité de souffrir avait encore grandi, il voulait qu'elle fût gaie et qu'elle chantât, il l'amusait par la gentillesse de son égoïsme qui l'amenait à rêver avec elle une vie de continue joie. Ah ! comme cela serait bon de vivre toujours ensemble au soleil, et de ne rien faire, et de ne se soucier de rien, le monde dût-il crouler quelque part, sans qu'on se donnât la peine d'y aller voir !

— Mais ce qui me fait plaisir, reprit Dario brusquement, c'est que monsieur l'abbé a fini par tomber amoureux de Rome.

Pierre, qui avait écouté en silence, acquiesça de bonne grâce.

— C'est vrai.

— Nous vous le disions bien, fit remarquer Beneditta, il faut du temps, beaucoup de temps pour comprendre et aimer Rome. Si vous n'étiez resté que quinze jours, vous auriez emporté de nous une idée déplorable ; tandis que, maintenant, au bout de deux grands mois, nous sommes bien tranquilles, jamais plus vous ne songerez à nous sans tendresse.

Elle était d'un charme délicieux en parlant ainsi, et il s'inclina une seconde fois. Mais il avait déjà réfléchi au phénomène, il croyait en tenir la solution. Quand on arrive à Rome, on apporte Rome à soi, une Rome rêvée, tellement oubliée par l'imagination, que la Rome vraie est le pire des désenchantements. Aussi faut-il atten-

dre que l'accoutumance se fasse, que la réalité médiocre s'atténue, pour donner le temps à l'imagination de recommencer son travail d'embellissement, de manière à ne voir de nouveau les choses réelles qu'à travers la splendeur du passé.

Celia s'était levée, prenant congé.

— Au revoir, chère, et à bientôt le mariage, n'est-ce pas Dario ?... Vous savez que je veux être fiancée avant la fin du mois, oui, oui ! une grande soirée que je forcerai bien mon père à donner... Ah ! que ce serait aimable, si les deux noces pouvaient se faire en même temps !

Ce fut deux jours plus tard que Pierre, après une grande visite au Transtévère, suivie d'une visite au palais Farnèse, sentit se résumer en lui la terrible et mélancolique vérité sur Rome. Plusieurs fois déjà, il avait parcouru le Transtévère, dont la population misérable l'attirait, dans sa passion navrée pour les pauvres et les souffrants. Ah ! ce cloaque de misère et d'ignorance ! Il avait vu, à Paris, des coins de faubourg abominables, des cités d'épouvante où l'humanité entas pourrissait. Mais rien n'approchait cette stagnation dans l'insouciance et dans l'ordure. Par les plus beaux jours de ce pays de soleil, une ombre humide glaçait les nuelles tortueuses, étranglées, parcs à des couloirs de caves ; et l'odeur était affreuse surtout, une nausée qui prenait le passant à la gorge, faite des légumes aigres, des graisses rances, du bétail humain parqué là, parmi ses fientes. C'étaient d'antiques mesures irrégulières, jetées dans un pêle-mêle aimé des artistes romantiques, avec des portes noires et béantes qui s'enfonçaient sous terre, des escaliers extérieurs qui montaient aux étages, des balcons de bois tenus comme par miracle en équilibre sur le vide. Et des façades à demi écroulées qu'il avait fallu étayer à l'aide de poutres, et des logements sordides dont les fenêtres crevées laissaient voir la crasse nue, et des boutiques d'infime commerce, toute la cuisine en plein air d'un peuple de paresse qui n'allumait pas de feu : les fritureries avec leur morceau de polenta et leurs poissons nageant dans l'huile puante, les marchands de légumes cuits étalant des navets énormes, des paquets de céleris, de choux fleurs, d'épinards, refroidis et gluants. La viande des bouchers, mal coupée, était noire, des cous de bêtes hérissés de caillots violâtres, comme arrachés. Les pains des boulangers s'entassaient sur une planche, ainsi que des pavés ronds ; de pauvres fruitières n'avaient d'autres marchandise que des piments et des pommes de pin, à leurs portes enguirlandées de tomates sé-

chées et enfilées ; tandis que les seules boutiques alléchantes était celle des charcutiers, dont les salaisons et les fromages corrigeaient un peu, de leurs odeurs âpres, l'intection des ruisseaux. Les bureaux de loterie, où les numéros gagnants étaient affichés, alternaient avec les cabarets, des cabarets tous les trente pas, qui annonçaient en grosses lettres les vins choisis des Châteaux romains, Genzano, Marino, Frascati. Et, par les rues du quartier, une population grouillante, en guenilles et malpropre, des bandes d'enfants à moitié nus que la vermine dévorait, des femmes en cheveux, en camisole, en jupon de couleur, qui gesticulaient et qui criaient, des vieillards assis sur des bancs, immobiles sous le vol bourdonnant des mouches, toute une vie oisive et agitée, au milieu du continuel va-et-vient de petits ânes traînant des charrettes, d'hommes conduisant des diodes à coups de fouet, de quelques touristes inquiets, sur lesquels se ruiaient aussitôt des bandes de mendiants. Des savetiers s'installaient tranquillement, travaillaient sur le trottoir. À la porte d'un petit tailleur, un vieux seau de ménage était accroché, plein de terre, fleuri d'une plante grasse. Et, de toutes les fenêtres, de tous les balcons, sur des cordes jetées d'une maison à l'autre, en travers de la rue, pendaient les lessives des ménages, un pavoiement de loques sans nom, qui étaient comme les drapeaux symboliques de l'abominable misère.

Pierre sentit son âme fraternelle se soulever d'une pitié immense. Ah ! certes, oui ! il fallait les jeter bas, ces quartiers de souffrance et de peste, où le peuple avait si longtemps croupi comme dans une geôle empoisonnée, et il était pour l'assainissement, pour la démolition, quitte à tuer l'ancienne Rome, au grand scandale des artistes. Déjà le Transtévère était bien changé, des voies nouvelles l'éventraient, des prises d'air pratiquées à grands coups de pioche, qui le pénétraient de nappes de soleil. Ce qui en restait semblait plus noir, plus immonde, au milieu de ces abatis de maisons, de ces trouées récentes, vastes terrains vagues, où l'on n'avait pu reconstruire. Cette ville en évolution l'intéressait infiniment. Plus tard sans doute, on achèverait de la rebâtir, mais quelle heure passionnante, celle où la vieille cité agonisait dans la nouvelle, à travers tant de difficultés ! Il fallait avoir connu la Rome des immondices, noyée sous les excréments, les eaux ménagères et les détritiques de légumes. Le Ghetto, récemment rasé, avait, depuis des siècles, imprégné le sol d'une telle porriture humaine, que l'emplacement, demeuré nu, plein de bosses et de fondrières, exhalait toujours une

infâme pestilence. On faisait bien de le laisser longtemps se sécher ainsi et se purifier au soleil. Dans ces quartiers, aux deux bords du Tibre, où l'on a entrepris des travaux d'édilité considérables, c'est à chaque pas la même rencontre : on suit une rue étroite, puante, d'une humidité glaciale, entre les façades sombres, aux toits qui se touchent presque, et l'on tombe brusquement dans une éclaircie, dans une clairière ouverte à coups de hache, parmi la forêt des vieilles masures lépreuses. Il y a des squares, des trottoirs larges, de hautes constructions blanches, chargées de sculptures, une capitale moderne à l'état d'ébauche, pas finie, encombrée de gravats, barrée de pallissades. Ce jour là, Pierre, en se rendant du Transtévère au palais Farnèse, où il était attendu fit un détour, passa par la rue des Pettinari, puis par la rue des Giubbonari, la première si sombre, si resserrée entre le grand mur noir de l'Hôpital et les misérables maisons d'en face, la seconde toute vivante du flot populaire, tout égayée par les vitrines des bijoutiers, aux grosses chaînes d'or, et par les étalages des marchands d'étoffe, où flottent des lés immenses, bleus, jaunes, rouges, d'un ton éclatant. Et le quartier ouvrier qu'il venait de traverser, puis ce quartier de petit commerce qu'il traversait maintenant, évoquèrent en lui le quartier d'affreuse misère qu'il avait visité déjà, la masse pitoyable des travailleurs déçus, réduits par le chômage à la mendicité, campant parmi les constructions superbes et abandonnées des Prés du Château. Ah ! le pauvre, le triste peuple resté enfant, maintenu dans une ignorance, dans une crédulité sauvage par des siècles de théocratie, si accoutumé à la nuit de son intelligence, aux souffrances de son corps, qu'il reste quand même aujourd'hui en dehors du réveil social, simplement heureux si on le laisse jouir à l'aise de son orgueil, de sa paresse et de son soleil ! Il semblait aveugle et sourd en sa déchéance, il continuait sa vie stagnante d'autrefois, au milieu des bouleversement de la Rome nouvelle, sans en éprouver autre chose que les ennuis, les vieux quartiers où il logeait abattus, les habitudes changées, les vivres plus chers, comme si la clarté, la propreté, la santé le gênaient, quand il fallait les payer de toute une crise financière et ouvrière. Cependant qu'on l'ait voulu ou non, c'était au fond uniquement pour lui qu'on nettoyait Rome, qu'on la rebâtissait, dans l'idée d'en faire une grande capitale moderne ; car la démocratie est au bout de ces transformations actuelles.

(A suivre.)

TRADUCTIONS. REDACTION. IMPRESSIONS.

MARC SAUVALLÉ, Journaliste,

S'occupe de travaux littéraires en tous genres. Traductions, correspondances, rédaction de lettres et de requêtes, préparation de discours, correction de manuscrits et d'épreuves, préparation de mémoires et de rapports, articles de journaux, toasts adresses, etc., etc. Bureau - 30 RUE ST. GABRIEL. B. P. BOITE 2184. TELEPHONE 892.

"LE SUN"

Compagnie d'Assurance sur la
Vie du Canada.

Siege Social, Montreal.

ROBERTSON MACAULAY, Président ||
Hon. A. W. OGILVIE, Vice-Présiden. ||

..... || T. B. MACAULAY, Secrétaire.
..... || IRA B. THAYER, Sur't. des Agences.

G. F. JOHNSTON, Assistant Surintendant des Agences.



L'année 1894 a jusqu'à maintenant, été plus satisfaisante et avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spéciale si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente gestion ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit a police sans conditions et ce fait pendant de longues années, été une des principales attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

DEMANDEZ A NOS AGENTS DE VOUS EXPLIQUER CE SYSTEME

O. Leger,

GERANT DU DÉPARTEMENT FRANÇAIS POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTRÉAL

Arthur GLOBENSKY,
AVOCAT.
1586½ Rue NOTRE-DAME

J. A. DROUIN,
AVOCAT
Bâtisse de la New York Life, 11 Place
d'Armes, Chambres 315 et 316
Téléphone 22 43

LIBRAIRIE FRANCAISE

G. HUREL

1615 rue Notre-Dame
MONTREAL

Imprimé par la Compagnie d'Imprimerie
Commerciale (limitée), et publié par Aris-
tide Fillette, au No. 30 rue St-Gabriel,
Montréal.

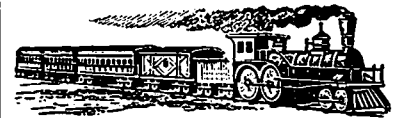
**MAPLE CARD
&
PAPER MILLS**



**FABRICANTS
DE PAPIER.**

Moulin à Portneuf.

MONTREAL - QUE



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

LE ET APRES LE 22 JUIN 1896, LES CON-
VOIS de ce chemin de fer voyageront comme suit (le
dimanches exceptés).

Les convois quitteront Lévis

Express pour Petit Métis, le samedi seulement... 2.50
Express pour la Rivière-du-Loup, Campbellton et
Dalhousie.....
Express direct pour St.-Jean, Halifax et Sydney. 1.34
Accommodation pour la Rivière-du-Loup..... 16.

Les convois arriveront à Lévis

Accommodation de la Rivière-du-Loup..... 4.15
Express direct de St.-Jean, Halifax et Sydney,
tous les lundis exceptés..... 17.05
Express de Dalhousie, Campbellton et Rivière-
du-Loup..... 21.45
Express de Cacouna, dimanche exceptés..... 22.45

Le convoi arrivant à Lévis à 4 15 heures laissera la
Rivière-du-Loup le dimanche au soir, pas le samedi.
Les chars de l'Intercolonial sont chauffés à la va-
peur par la locomotive et ceux entre Montréal et Ha-
lifax via Lévis sont éclairés à l'électricité.
Tous les convois sont réglés par le temps de Mon-
ton.
Les billets et autres informations peuvent être obte-
nus, sur demande, de

D. R. McDONALD,
Agent de la ville de Québec,
49, rue Dalhousie.

PRÉSENTS UTILES

Portemonnaies pour dames, plus de 200 variétés
Portefeuilles pour Messieurs, audela de 100 variétés.
Belles marchandises en cuir.
Pupitres portatifs, Ecrivoires, Calendriers, Portefeuilles.
Papeterie de choix en boîte de 15 cts à \$5.00.
Le plus bel assortiment du pays
Cire à cacheter de toutes teintes et parfumée.
plus de 20 couleurs différentes, en boîtes—Maintenant.
Initiales à cacheter en verre coupé—de choix,
autres initiales en grande variété
PLUMES ET CRAYONS EN OR.
Marchandises en argent pour usage de bureau ou de bibliothèque
Encriers de toutes sortes et de tous prix.

MORTON PHILLIPS & CIE,

Montreal

'North British & Mercantile'

**CIE D'ASSURANCE
CONTRE LE FEU
ET SUR LA VIE**

Capital.....\$15,000,000
Fonds Investis..... 53,053,700
Fonds Investien Canada..... 5,200,000
Revenu Annuel..... 12,50 000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.,

D recteurs Ordinaires — W. W. Ogilvie, A. MacNider, Ecr., Banque de
Montréal; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Epargne de la cité

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offres à ses
assurés une sécurité absolue et en cas de feu un règlement prompt et libéral

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés à des taux modérés.

Burea Principal en Canada :

78 St.-François-Xavier, Montréal.

GUSTAVE FAUTEUX

Téléphone Bell, No. 318

Agent pour Montréal et les environs

Scientific American
Agency for

PATENTS

CAVEATS,
TRADE MARKS,
DESIGN PATENTS,
COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to
MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America
Every patent taken out by us is brought before
the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the
world. Splendidly illustrated. No intelligent
man should be without it. Weekly, \$3.00 a
year; \$1.50 six months. Address, MUNN & CO.,
Publishers, 361 Broadway, New York City.